



N° 4850 /MEF/DC/SGM/DGTCP/TGE/ST/SP

COMMUNIQUE

Objet : Paiement en ligne de droits, taxes et redevances contre quittance du Trésor public.

Dans le cadre de la digitalisation des procédures de recouvrement des recettes non fiscales et en vue d'améliorer l'accès du public à ses services, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, à travers sa plateforme eQuittance, donne à ses clients la possibilité de faire leurs paiements en ligne.

Ce service disponible sur le portail web www.tresorbenin.bj à partir du 15 novembre 2021, permet à tous les redevables ou clients de payer via Mobile Money (MoMo de MTN et Flooz de MOOV) des droits, taxes et redevances au profit du budget de l'Etat ou de faire des dépôts de fonds sur des comptes domiciliés dans les livres du Trésor public. Au terme de chaque transaction, il est transmis automatiquement la quittance de versement à l'adresse électronique indiquée par la partie versante.

Par ailleurs, pour alléger le coût d'utilisation de ce service, les frais de transaction sont fixés à un taux forfaitaire de 1% du montant nominal du versement.

Tout en encourageant les clients à adhérer massivement à ce nouveau service, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique rassure toutes les parties intéressées, de la prise de mesures adéquates pour garantir la disponibilité et l'accessibilité de la plateforme.

Une liste indicative des droits, taxes et redevances payables grâce à la plateforme, en dehors des dépôts de fonds, est ci-annexée.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter l'équipe du service en ligne aux adresses ci-après :

- téléphone : 63-00-23-66 et 65-00-68-24 ;
- boîte mail : tpbonline@tresorbenin.bj



Oumara
Oumara KARIMOU ASSOUMA